

L'an deux mil dix-sept, le 13 décembre, à 20 h. 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc GASTAL Maire,  
DATE DE CONVOCATION : 8 décembre 2017.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Etaient présents : LAFON Yves, FLOYRAC Simone, GASTAL Gwladys, COUDERC Véronique,  
LAMBERT Eliane, REY Laurent, BOMPA Philippe, SWARTVAGHER Jean Michel

Absents excusés : CAVALIE Stéphanie, GOUAUX Gaston.

Madame GASTAL Gwladys été désigné secrétaire de séance.

La séance est ouverte et nous passons à l'ordre du jour.

### **TARIF DE L'EAU pour 2018 :**

Nous faisons le constat que le tarif du m3 d'eau n'a pas augmenté depuis 2012 puis ...  
le débat s'engage sur la perte de compétence de l'eau à l'horizon 2020. Monsieur le Maire rapporte divers éléments suite à une réunion qui s'est tenue en mairie de PARNAC avec le président et le directeur de AQUARESO.  
Si la compétence est donnée à AQUARESO, cette dernière deviendra propriétaire de l'outil de travail et à la clôture du dernier exercice, l'actif et le passif seront transférés.  
Puis nous revenons à l'établissement du nouveau tarif d'eau pour 2018  
Après délibération, le conseil municipal,  
**Décide** de modifier comme suit les tarifs de l'eau pour l'exercice 2018 :

#### Prix du forfait annuel 2018

Compteur principal	Compteur supplémentaire	Compteur	Compteur
Diamètre 15		Diamètre 20	Diamètre 25
70 €	40 €	84 €	92 €

Le tarif de la location du compteur varie en fonction du diamètre de raccordement au réseau d'eau.

#### Prix du mètre cube d'eau en 2018

<b>Consommation inférieure à 300 m3</b>	0.95 €
<b>Consommation supérieure à 300 m3</b>	0.85 €

**Voix pour : 9**

**Voix contre : 0**

**Abstention : 0**

## **QUERCY ENERGIE (renouvellement de la convention pour les trois ans à venir 2018-2020) :**

Quercy Energie a accompagné la mairie de PARNAC pour le projet du réseau de chaleur, puis également dans l'établissement des demandes de subventions.

Il nous est proposé de reconduire cette opération d'un coût de 712 € par an pendant trois ans.

La vigilance se poursuivrait sur tous les points où une économie d'énergie pourrait se réaliser : bâtiments divers, réseau électrique, etc...

La totalité des membres du conseil demande plus d'explications sur cette démarche et afin de mieux en comprendre l'intérêt une rencontre avec les responsables de Q.E. sera organisée.

## **LES TRAVAUX EN COURS (OPTIMISATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS :**

Monsieur le maire fait le point sur la situation des travaux en cours d'optimisation énergétique.

Les travaux se déroulent quasi conformément au calendrier, excepté le fait d'avoir ajouté en cours des travaux la peinture de la salle des fêtes ... La mise en service du réseau de chaleur devrait avoir lieu le 15 janvier 2018.

**Budget TTC (prévisions de ces travaux)** ..... 181 357.00 €

**COUT REEL** (y compris la peinture de la salle des fêtes non prévue) ..... 217 756.74 €

## **ADOPTION de l'OPERATION C.L.S.H. et MODALITES de FINANCEMENT**

Monsieur le Maire fait suite à la décision prise par le conseil municipal en sa séance du 30 novembre 2017 de mise en œuvre du projet consistant à faire vivre le bâtiment de l'école (fermée le 7 juillet 2017) et ce, en le mettant à disposition de la CCVLV qui a la compétence du C.L.S.H.

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que le bâtiment ne peut pas être dédié à la CCVLV car il n'est pas à usage unique. En effet, dans cet ensemble, existe un logement destiné à la location. Le bâtiment reste propriété de la commune.

Dans ces conditions, le porteur de projet est la commune de PARNAC et c'est elle seule qui peut initier les demandes de financement.

La commune propose de demander la DETR en arrêtant comme suit les modalités de financement :

<b>D.E.T.R.</b>	<b>32 153 €</b>	<b>30 %</b>
<b>FAST</b>	<b>16 076 €</b>	<b>15 %</b>
<b>Autofinancement</b>	<b>58 947 €</b>	<b>55 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>107 176 €</b>	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal passe au vote sur l'adoption de cette opération et sur les modalités de financement.

VOIX pour : 9

VOIX contre : 0

ABSTENTION : 0

La décision est adoptée.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

**Travaux de mise en valeur de la commune** : Eliane LAMBERT et Gwladys GASTAL font le point sur les derniers éléments à mettre en place (panneaux d'informations, boîte à livres, etc....)

CR du CM du 13 Décembre 2017

Guirlandes de Noël : Revoir en début d'année 2018 le stock de lampes. L'éclairage des arbres de la place était particulièrement réussi, voir pour l'an prochain toutes les possibilités.

Nid de poule sur la départementale 23.

Nuisance des végétaux empiétant sur le domaine public : les propriétaires sont priés de pratiquer des élagages afin de garantir la sécurité des usagers. Les services de voirie de l'Intercommunalité et du Département seront amenés à intervenir en cas de non-respect de cette consigne.

Flavescence dorée : maladie propagée par les cicadelles dans les vignes sauvages ou non entretenues. Afin d'éviter sa propagation, l'éradication de ces insectes est nécessaire. Une information complète auprès des propriétaires terriens devra leur être communiquée.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22 H. 30

Marc GASTAL,

Yves LAFON,

Simone FLOYRAC,

Laurent REY,

Gwladys GASTAL,

Stéphanie CAVALIE,  
(excusée)

Eliane LAMBERT,

Gaston GOUAUX,  
(excusé)

Philippe BOMPA,

Véronique COUDERC,

Jean Michel SWARTVAGHER